

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 635-2:1995**

## **Contreplaqué - Classification selon l'aspect des faces - Partie 2: Bois feuillus**

Sperrholz - Klassifizierung nach dem  
Aussehen der Oberfläche - Teil 2:  
Laubholz

Plywood - Classification by surface  
appearance - Part 2: Hardwood

**05/1995**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 635-2:1995 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 635-2:1995.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE

ILNAS-EN 635-2:1995

EN 635-2

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Mai 1995

ICS 79.060.10

Descripteurs: Panneau en bois, contreplaqué, bois feuillu, classification, aspect, défaut

Version française

## Contreplaqué - Classification selon l'aspect des faces - Partie 2: Bois feuillus

Sperrholz - Klassifizierung nach dem Aussehen der Oberfläche - Teil 2: Laubholz

Plywood - Classification by surface appearance - Part 2: Hardwood

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CEN le 1995-04-14. Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

Les Normes Européennes existent en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

# CEN

Comité Européen de Normalisation  
Europäisches Komitee für Normung  
European Committee for Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart,36 B-1050 Bruxelles

© 1995 Tous droits de reproduction et de communication sous toutes formes et par tous moyens, réservés au CEN et à ses membres pour tous pays.

Ref. No. EN 635-2:1995 F

Sommaire

	Page
Avant-propos .....	2
1 Domaine d'application .....	3
2 Références normatives .....	3
3 Classification selon l'aspect des faces .....	3
3.1 Classes d'aspect .....	3
3.2 Caractéristiques et défauts admissibles .....	3
Annexe A (informative) Bibliographie .....	8

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité technique CEN/TC 112 "Panneaux à base de bois", dont le secrétariat est tenu par le DIN.

La présente norme fait partie d'une série de normes relatives à la classification du contreplaqué selon l'aspect des faces. Les autres parties de cette série se trouvent dans l'article 2 et l'annexe A.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 1995, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 1995.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.